

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 25

**OBJET :**

SAISON  
CULTURELLE  
2022/2023 -  
FIXATION DE  
TARIFS POUR LE  
SPECTACLE  
« VOIR LES GENS »  
DE BAPTISTE  
LECAPLAIN LE  
04 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
le : **Mercredi 1<sup>er</sup> juin**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole  
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,  
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE,  
Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra  
BRACQUE.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à  
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir  
à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné  
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné  
pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Lucie CLOUARD qui a donné  
pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Thierry  
PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE et M. Gérard  
LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **9 JUIN 2022**

Publié

le : **9 JUIN 2022**

Le Maire,

Philippe  
VAN-HOORNE

En attendant la parution de la programmation de la saison  
culturelle 2022/2023, il convient de fixer dès à présent le tarif  
du prochain évènement organisé par la Ville de L'Aigle. Il s'agit  
de Baptiste Lecaplain, avec son spectacle « Voir les gens », le  
mardi 04 octobre 2022 à 20h30.

La politique tarifaire se veut accessible au plus grand nombre et  
la plus juste possible. Ainsi, un tarif réduit est toujours proposé  
aux personnes en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas  
sociaux, aux scolaires et étudiants, aux moins de 25 ans, aux  
élèves de l'école de musique et d'art dramatique, au personnel  
municipal et aux groupes constitués au minimum de 10  
personnes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Mardi 04 octobre 2022 20h30 (lieu à définir)	<i>Seul en scène</i> <i>Baptiste LECAPLAIN</i> <i>« Voir les gens »</i>	Tarif réduit TTC 15 €	Tarif plein TTC 25 €
---	---	-----------------------------	----------------------------

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à ce spectacle.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HORNE**